

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 octobre 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 9
Présents : 8
Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi ~~04/10~~ 04/10/2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation : 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D 2024-35

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le conseil municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le 23 septembre 2024, la Trésorerie a présenté la demande en non-valeur suivante :

- Exercice 2024 – pour un particulier – produits divers – pour la somme de 0.90 € - motif : somme inférieure au seuil de poursuite

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte la mise en non-valeur de la somme de 0.90 €
- Charge Monsieur le maire de réaliser les opérations nécessaires

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU